

<https://enseignants.se-unsq.org/Attractivite-et-revalorisation-une-entree-en-concertation-qui-necessite-une>



Enseignants de l'Unsa

Attractivité et revalorisation : une entrée en concertation qui nécessite une suite bien plus consistante

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 19 octobre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La concertation annoncée par le ministre pour définir, activer les leviers de l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale et revaloriser ces derniers a débuté le 19 octobre.

L'entrée en matière a porté sur la rémunération et le bien-être dans le cadre de la seconde réunion de l'Observatoire du même nom.

À travers sa fédération L'Unsa Éducation, le SE-Unsa a émis des vigilances quant au cadre posé de la concertation et a rappelé l'urgence des mesures à prendre.

Rémunération : une définition à corriger

La rémunération de base sur laquelle le ministère compte s'appuyer pour ouvrir les discussions sur la revalorisation salariale comprend le montant indiciaire, les indemnités Isae et Isoe (part fixe), la prime d'attractivité, l'indemnité de stage pour les stagiaires et la prime informatique. Il déduit le transfert prime points.

Pour le SE-Unsa, la prime informatique doit être sortie de cette base. La vocation de cette dernière, qui ne concerne pas tous les personnels, n'est pas de rémunérer le travail mais bel et bien de compenser un coût induit par le métier.

Temps de travail hebdomadaire : des distinctions à faire

L'ouverture de la concertation a été l'occasion pour le ministère de publier les données de la Depp* sur le temps de travail des enseignants. Issues d'une enquête réalisée auprès des salariés de la Fonction publique de l'État (FPE), ces données vont être questionnées et pourront ainsi permettre des analyses comparatives.

Le ministère a souligné la charge importante de travail des enseignants : *la moitié des enseignants déclarent travailler plus de 43 heures par semaine et la moitié des vacances est consacrée au temps de travail.*

Pour le SE-Unsa, si les constats de l'enquête ne présentent pas de surprise, ils ont le mérite de doter l'employeur de données chiffrées et objectives pour ne plus se cacher derrière un certain « ressenti », réel frein à toute revalorisation. Par ailleurs, le temps de travail des enseignants est supérieure à la moyenne des autres professions de cadres de la fonction publique.

Le SE-Unsa a également :

- demandé au ministère d'employer le terme « congés scolaires » au lieu de « vacances » afin de permettre aux données statistiques de jouer pleinement leur rôle face aux représentations erronées de la profession enseignante ;
- alerté le ministère sur un temps de travail comparé entre 1er et 2nd degré où les heures supplémentaires sont comprises dans le volume horaire du 2d degré ;
- demandé au ministère de prendre en compte le critère d'analyse « ancienneté » comme le critère « maîtrise des outils du métier » pour une réflexion pertinente sur les comparaisons de temps de travail.

[Accéder aux données de la Depp](#)

Bien-être des personnels : un constat partagé à transformer en mesures

Le ministère s'est appuyé sur les résultats du premier baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, réalisé au printemps 2022, pour partager des constats quant au vécu du métier.

Il a mis en exergue que seuls 6 personnels sur 10 étaient satisfaits de leur métier, et a rappelé les trois leviers majeurs plébiscités par les personnels pour voir leur quotidien amélioré : le pouvoir d'achat, la charge de travail et l'aménagement des fins de carrière.

Le SE-Unsa a rappelé que le baromètre des métiers de sa fédération auquel 43 000 collègues ont répondu en 2022 avait déjà identifié ces leviers et que ces derniers sont désormais établis. Il faut à présent préciser ce que le

ministère met sous le terme « conditions de travail » et proposer urgemment des mesures concrètes. Puisque de façon très paradoxale, les dispositifs allégeant la charge de travail ou aménageant les fins de carrière ont fondu ces dernières années !

Face à l'argument « contexte sanitaire anxiogène » mis en avant par le ministère pour justifier en partie des résultats » moroses, le SE-Unsa a remis dans le paysage les résultats du baromètre Unsa Éducation de ces 10 dernières années qui témoignent d'un décalage de plus en plus grand entre dégradation des conditions d'exercice et réponse institutionnelle.

[Accéder aux résultats du baromètre](#)

L'avis du SE-Unsa

De façon plus globale, le SE-Unsa a souligné positivement la nouvelle acquisition par l'employeur d'outils statistiques et le partage de données chiffrées permettant d'asseoir toute discussion avec Bercy.

Le SE-Unsa a en revanche dénoncé, qu'une fois de plus, les CPE et PsyEN soient totalement occultés des données utilisées pour asseoir la concertation ; il semble très difficile d'envisager des discussions sur l'amélioration de l'attractivité de leurs métiers si ces derniers ne sont pas analysés. De la même façon, le SE-Unsa a regretté l'absence des personnels contractuels du périmètre défini par le ministère. Ces personnels dont le potentiel reste précieux pour l'avenir de la profession ont eux aussi des perspectives de revalorisation à voir discutées !

Le SE-Unsa a été la seule organisation à exiger que CPE, PsyEN et contractuels soient ajoutés au périmètre.

La prochaine concertation aura lieu le 25 octobre et portera sur l'attractivité et le déroulement de carrière.

* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance